

*Le Premier Ministre*

Paris, le - 4 SEP. 2014

1348

Monsieur le Président,

J'ai décidé de mobiliser tout le Gouvernement autour du numérique, et d'en faire l'une des priorités de notre action dans l'année à venir.

Le numérique fait désormais partie de la vie quotidienne d'une majorité de Français. Il est porteur de mutations profondes et d'opportunités décisives, dans l'émergence d'une économie nouvelle comme pour la modernisation de nos entreprises. Il renouvelle les modes d'accès et de production de la connaissance, de l'information et de la culture. Il est un formidable outil au service de l'inclusion sociale et territoriale. Le gouvernement doit accompagner ces mutations, et faire du numérique un outil de croissance, de compétitivité, d'éducation, de culture, de justice et d'égalité.

Le numérique représente de surcroît une formidable opportunité de renouvellement de la démocratie, en établissant de nouveaux liens et interactions entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Depuis mai 2012, le gouvernement a privilégié une approche pragmatique, lucide et ambitieuse quant à sa politique en matière de numérique, comme outil de la reconquête industrielle et du redressement économique du pays ou en mobilisant ses possibilités pour la simplification et l'amélioration de l'action publique, tout en prenant la mesure des difficultés engendrées dans certains secteurs.

Je souhaite aujourd'hui lancer une démarche qui mobilisera tout le gouvernement, pour placer la France à la tête des nations qui s'approprient les possibilités offertes par le numérique et qui portent des valeurs novatrices en termes de politique publique dans le respect de notre tradition républicaine. La secrétaire d'Etat en charge du numérique, Axelle Lemaire, et le secrétaire d'Etat en charge de la réforme de l'Etat et de la simplification, Thierry Mandon, auront la charge d'animer ce travail interministériel.

Ces questions complexes appellent un large débat au sein de la société. Je souhaite donc que le Conseil national du numérique mène une concertation, jusqu'au début de l'année 2015, pour recueillir et analyser les avis et contributions des citoyens et des acteurs de la société civile, associatifs, économiques et institutionnels sur les besoins et les démarches à adopter en matière de numérique, notamment en ce qui concerne le développement économique, l'innovation, les droits et libertés fondamentaux.

M. Benoît THIEULIN  
Président du Conseil National Numérique  
5, place des Vins-de-France 75573 Paris Cedex 12

Ce travail devra aboutir à des propositions d'actions pour le gouvernement, mais aussi les entreprises et l'écosystème. Elles pourront trouver une traduction dans la loi nationale, dans des choix stratégiques ou dans des dispositifs opérationnels. Parce qu'internet déborde, par construction, les frontières de notre géographie et de notre législation, la concertation visera également à proposer les positions que la France pourra tenir auprès des instances européennes et internationales. Vous prendrez soin d'identifier clairement dans vos propositions celles qui relèvent de dispositions législatives, d'outils opérationnels, de réglementation européenne ou de stratégie internationale.

Vous pourrez, dans votre démarche, vous appuyer sur les travaux déjà menés par les ministères, en particulier les secrétariats d'Etat en charge du numérique et de la réforme de l'Etat et de la simplification, sur la contribution de la France sur le numérique au Conseil européen d'octobre 2013 ainsi que sur l'étude annuelle du Conseil d'Etat sur « le numérique et les droits fondamentaux » à paraître, sur les pistes d'action proposées par la mission sur la transformation numérique de l'économie menée actuellement par Philippe Lemoine, et sur les propositions de la mission parlementaire sur l'adaptation du service universel des télécommunications confiée au député Fabrice Verdier et au sénateur Pierre Camani.

Vous pourrez notamment concerter sur les problématiques suivantes :

- la protection des données et des communications, droits et libertés publiques à l'heure numérique (renforcement des autorités de protection, simplification de l'accompagnement des entreprises, territorialité, tiers de confiance, confidentialité des communications privées) ;
- les données comme moteur de la transformation de l'action publique et de l'économie, au-delà de la seule transposition de la directive européenne concernant la réutilisation des informations du secteur public (nouveaux services, pilotage des politiques publiques, données d'intérêt public comme le transport, l'énergie ou la santé) ;
- le renforcement de notre économie (transformation numérique des entreprises, économie collaborative, adaptations réglementaires, promotion et encadrement des mégadonnées) ;
- le statut des grandes plateformes numériques (droit de la consommation, droit du commerce et de la concurrence, cybersécurité et protection des données) ;
- la promotion de standards et d'architectures ouverts et interopérables, la neutralité des réseaux ;
- la gouvernance de l'internet et les coopérations internationales ;
- les impacts sectoriels du numérique (éducation, santé, travail, tourisme, culture, transports, etc.).

Vous conduirez ces travaux en lien avec les services des administrations concernées par ces différents volets, et notamment la Direction générale des entreprises, la Direction générale du Trésor et le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, et pour les volets européens et internationaux, le secrétariat général des affaires européennes et le ministère des affaires étrangères et du développement international. Vous associerez à vos travaux l'ensemble des administrations susceptibles d'y contribuer.

J'ai toute confiance en la capacité du Conseil National du Numérique à organiser cette concertation de manière exemplaire, ouverte et participative, afin de permettre à tous les acteurs de notre pays de s'approprier les enjeux numériques. Je souhaite que les débats puissent s'engager dès le mois de septembre et s'achever au plus tard à la fin du mois de janvier 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Manuel VALLS